



Le Professeur Annie VEYRE, Présidente du Groupe SFEN Auvergne et les membres du Bureau Régional vous invitent à la

Conférence

Judi 22 mars 2012 à 17h30

Auditorium Gaston Meyniel, Faculté de médecine, place Henri Dunant à CL-FD

Le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

Contrôle exercé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire dans le cadre du retour d'expérience de l'accident de Fukushima



Matthieu MANGION – Chef de division délégué
Autorité de sûreté nucléaire – Division de Lyon

L'Autorité de sûreté nucléaire assure au nom de l'Etat le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

L'ASN contrôle toutes les activités nucléaires civiles en France (production d'énergie, cycle du combustible, applications industrielles, médicales et de recherche), pendant tout leur cycle de vie (depuis la conception jusqu'à l'arrêt ou démantèlement).

L'ASN contrôle les exploitants d'activités nucléaires qui sont les premiers responsables de la sûreté de leurs installations et de leurs activités, ce qui est le fondement de la sûreté nucléaire au niveau international.

Le contrôle exercé par l'ASN prend principalement deux formes : l'examen et l'analyse de dossiers avant l'exercice par l'exploitant d'une activité soumise à autorisation, et pendant tout le cycle de vie d'une installation, des visites et des inspections sur tout ou partie de l'installation.

A la lumière de l'accident survenu sur la centrale nucléaire de **Fukushima Daiichi** qui a suscité une forte émotion dans le monde entier, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a décidé d'organiser à court terme des Evaluations Complémentaires de la Sûreté (ECS) des installations nucléaires de base françaises, considérant qu'il est fondamental de tirer un retour d'expérience de cet accident.

C'est à l'issue de l'examen des rapports fournis par les exploitants nucléaires par son principal appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et les groupes permanents d'experts auxquels elle a coutume de faire appel, que l'ASN a présenté son avis et son rapport d'analyse au Gouvernement français et au Conseil européen.

Cette étape est particulièrement importante pour le parc électronucléaire français et la SFEN a jugé souhaitable que l'ASN expose elle-même, lors de cette conférence la démarche adoptée, ainsi que les conclusions à retenir pour les installations nucléaires de base françaises.